



Le Pape, le pontife romain, est élu au sein de son sénat et gouverne avec celui-ci. Les cardinaux sont à ce titre les conseillers les plus proches du Saint-Père.

OBSERVATOIRE ROMANO/AFP

“C’est physiquement offensant. On pourrait très bien nommer des cardinales en contournant la règle d’airain”

Entretien Alice Dive

C’est l’Église catholique, elle-même, qui l’a décrété: le pouvoir n’appartient qu’à ceux qui ont reçu l’ordination, à savoir les hommes. Les femmes pourraient-elles néanmoins participer à l’élection du Souverain pontife à l’avenir? Oui, il le faut, martèle Christine Pedotti, essayiste, rédactrice en chef de la revue *Témoignage chrétien* et autrice du livre *Autopsie d’un système: pour en finir vraiment avec les abus dans l’Église* (Albin Michel, 2025).

L’absence de femmes au sein du conclave vous choque-t-elle?

Pour moi, c’est physiquement offensant: nous sommes aujourd’hui tellement habitués à vivre dans des sociétés où la mixité est la règle que faire entrer en conclave 132 bonshommes en robe me met en joie tant je trouve cela absurde. Cela fait très longtemps que je dis qu’il faut des cardinales. Mais voilà, il y a une règle d’airain dans l’Église catholique qui est que le pouvoir n’appartient qu’à ceux qui ont reçu l’ordination. Et le corollaire de cette règle d’airain est que ceux qui reçoivent l’ordination ne sont que des hommes. Autrement dit, le système est complètement verrouillé. Et l’Église catholique prétend que ce système a été voulu par Dieu lui-même. C’est Jean-Paul II qui, un jour, a déclaré: “*Nous, on voudrait bien, mais c’est Dieu que ne veut pas*”.

Sur papier, il y a deux possibilités: soit on change la règle en profondeur et on ordonne des hommes et des femmes, soit les cardinaux qui composent le conseil du pape y font entrer des femmes qui, elles, ne sont pas ordonnées. Autrefois, les cardinaux n’étaient pas forcément des prêtres: certains avaient reçu des ordres mineurs et ne s’étaient pas forcément engagés au célibat. C’est

seulement depuis 1983 que le droit canonique stipule que les cardinaux doivent être des évêques. Cette histoire est intéressante en soi car cela signifie que la règle d’abord de fait, puis de droit, n’est pas là depuis l’éternité. Nous pourrions par conséquent la changer. Et le pape, un prochain pape, pourrait dès lors décider de s’entourer de femmes cardinales, qui ne seraient ni des prêtres ni des évêques, mais qui seraient des femmes éminentes, des conseillères. À ce titre, elles participeraient à l’élection pontificale.

Une manière de contourner la règle d’airain?

Oui, à défaut de pouvoir la changer. C’est une idée que je promeus depuis vingt ans. J’étais un peu seule au départ, mais aujourd’hui, il y a beaucoup de femmes théologiennes qui partagent mon avis et qui soutiennent que ce serait une bonne manière de faire bouger le système de manière éclatante. Et en même temps, on contourne cette question de l’ordination des femmes. La question a été posée à plusieurs reprises au pape François, qui l’a refusée avec des arguments que je trouve d’une assez grande faiblesse, sur le mode: “*On ne va pas clériciser les femmes*”. Mais l’idée, ce n’est pas clériciser les femmes, c’est plutôt de déclériciser les cardinaux. En réalité, le privilège masculin dans le catholicisme est très profondément ancré. Ils sont certains que Dieu est plus masculin que féminin. C’est donc “normal” à leurs yeux que les hommes soient aux commandes.

Cela, c’est pour le moyen, voire le long terme. Mais que faire dans l’immédiat? Est-il envisageable d’in-

tégrer quelques femmes via les congrégations préparatoires?

C’est théoriquement possible mais le pape François n’a pas laissé d’indications à ce sujet. Ceci étant, on ne peut pas non plus lui faire tous les reproches: il a mis des femmes dans le système, à dose homéopathique, certes, mais tout de même... Le 6 janvier 2025, il a nommé une femme, Simona Brambilla, à la tête d’un dicastère. Et au cours de son pontificat, il a nommé plusieurs femmes numéro 3 et même une femme numéro 1. C’est du jamais vu! Mais, on y revient, puisque les femmes ne peuvent être ordonnées prêtres, le pape a dû nommer un évêque cardinal en tant que numéro 1 bis. C’est une manière pour lui de reconnaître qu’il y a un souci dans la représentation des femmes tout en admettant la faille du système.

Est-ce donc plus “cosmétique” qu’autre chose?

Le catholicisme, c’est un juri-disme. Cela hérite de la pratique romaine antique. Le pape François, avec toutes les bonnes intentions du monde – et il en avait –, a fait des choses d’ordre pastoral, mais n’a rien fait sur le plan disciplinaire ou doctrinal. Pour le dire autrement, il n’a rien inscrit dans

le marbre. Or, dans le catholicisme, il faut graver des choses dans le marbre. Il faut inscrire quelque part, dans les textes fondamentaux, qu’il y a aura des femmes qui pourront être nommées cardinales. Le problème, aujourd’hui, est que la succession a les mains libres. Si le successeur de François dit “*Moi, je ne veux plus d’une femme qui se trimbale dans les bureaux*” à la Trump, ce sera choquant, mais ça ne sera pas plus que choquant.



Christine Pedotti

Essayiste, rédactrice en chef de la revue “Témoignage chrétien”